

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C. CASTELA,  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

**VILLE DE PULNOY**

CR N°2014/106 - SA/MAG

**Réunion Conseil Municipal du 19 Juin 2014**

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY DUSSIAUX PELTIER  
BADER ROYER LAGO GEOFFROY CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ  
MARCHAL-BATT AMOUROUX BRETON MASSON DEVITERNE HAUSERMANN BOHN ENEL

Absents excusés :

M. OGIEZ a donné pouvoir à M. PICCOLI

L. WEHRLLEN a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

G. ROYER a donné pouvoir à G. NICOLA à partir de la question n° 20

Secrétaire : C. SIMON

Le Maire souhaite la bienvenue à J. Enel, conseiller municipal nouvellement élu suite à la démission de N. Goudout. Le Maire regrette la démission de N. Goudout, dont elle a apprécié les remarques tout au long de l'ancien mandat.

J. Enel est donc installé dans ses fonctions.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2014.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des Collectivités Territoriales.

Pas d'observation.

**1) Bilan 2013 de la politique foncière communale**

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération et donne lecture des grandes lignes du bilan foncier.

D. Deviterne : le groupe d'opposition s'oppose à ce bilan, notamment par rapport à l'orientation donnée par la politique foncière au projet Golf Habitat. Concernant les chemins ruraux, D. Deviterne souhaite connaître la destination de la parcelle mentionnée ainsi que celle des chemins ruraux.

F. Perrollaz répond qu'une partie de ces chemins fait aujourd'hui partie des parcelles constructibles dans le périmètre de la ZAC des Résidences Vertes et rappelle que le fond de ces parcelles doit être obligatoirement un jardin.

D. Deviterne demande où en est la vente de la bande de 5 mètres des habitants de la rue Arago.

F. Perrollaz répond que la vente est en cours.

Vote : 4 contre

**2) Approbation du compte administratif 2013**

G. Nicola donne lecture de la balance du compte administratif.

Arrivée de B. Geoffroy

D. Deviterne explique que le groupe d'opposition s'abstiendra sur ce vote, non pas sur le contenu du compte administratif qui est d'une rigueur absolue mais en raison de certains contenus de postes budgétaires. Il constate des écarts, dans la section d'investissement, entre les dépenses prévues et celles réalisées.

G. Nicola répond que les écarts sont dus à la non-réalisation de certains investissements, ou à l'obtention de prix favorables lors des consultations. Il précise que certains investissements n'ont pas été réalisés en raison de la conjoncture économique.

D. Deviterne remarque qu'il y a donc eu marche arrière sur certaines dépenses.

G. Nicola répond par l'affirmative.

Le Maire ajoute qu'il y aura certainement d'autres marches arrière.

Sortie de G. Royer pour le vote.

Vote : 4 abstentions

**3) Approbation du compte de gestion 2013**

G. Nicola donne lecture du compte de gestion 2013.

Vote : 4 abstentions

**4) Affectation des résultats de l'exercice 2013**

G. Nicola donne lecture de l'affectation des résultats.

D. Deviterne considère qu'un budget découle de la gestion de plusieurs années antérieures. Le groupe d'opposition regrette que l'excédent ne soit pas affecté à de l'investissement et ne soit pas totalement consommé. La réserve semble excessive et pourrait être affectée davantage à l'investissement, ce que les Pulnéens comprendraient.

G. Nicola répond que lorsque l'on veut investir, il faut pouvoir disposer d'autofinancement. Il faut aussi avoir un fonds de roulement en cas de besoin. En 2013, 100 000€ de l'excédent sont partis à l'investissement.

G. Royer rappelle que l'équilibre budgétaire brut est rarement atteint et que l'équilibre obligatoire est atteint en faisant appel aux réserves. Si la commune ne disposait plus de réserves, elle ne pourrait plus équilibrer son budget. Les 100 000€ ponctionnés sur l'excédent en 2013 représentent 10 points d'impôts. Avec les restrictions budgétaires annoncées, les communes ne disposant pas de réserves auraient du souci à se faire.

Vote : 4 contre

**5) Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Maire rappelle l'obligation de voter le règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du nouveau conseil municipal.

D. Deviterne remarque que l'ancien règlement intérieur prévoyait une demi-page dans le bulletin pour le droit d'expression de l'opposition. Le nouveau ne prévoit d'un quart de page.

Le Maire répond qu'elle vérifiera.

Vote : à l'unanimité

**6) Classement dans le domaine public communal : rectification de la délibération du 17 décembre 2009 relative à la parcelle AP 189**

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération. Il s'agit de rectifier les précédentes délibérations.

Vote : à l'unanimité

**7) Zac Les Sables – acquisition gratuite auprès de Cirmad Est des parcelles formant les espaces verts**

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne demande si la vente du centre de rencontre entraînera la vente de la parcelle située devant le bâtiment.

Le Maire répond que le parvis restera dans le domaine public.

Vote : à l'unanimité

**8) Désignation des représentants de la commune au sein des commissions communautaires**

Le Maire explique la composition des commissions communautaires et propose les élus suivants :

- **Finances**  
Titulaire : Gilbert NICOLA  
Suppléant : Marc OGIEZ
- **Ressources**  
Titulaire : Frédéric PERROLLAZ  
Suppléant : Véronique BADER
- **Territoires**  
Titulaire : Nathalie HOUDRY  
Suppléant : Alexandra ANDRE
- **Services et Infrastructures**  
Titulaire : Sandrine DUSSIAUX  
Suppléant : Daniel ZIETERSKI
- **Attractivité**  
Titulaire : Patrice LAGO  
Suppléant : Daniel PELTIER

Le nombre de ces commissions étant réduit, leurs thèmes de travail sont larges et couvrent de nombreux domaines. La désignation des représentants du conseil municipal de Pulnoy respecte les domaines de délégation municipale de ces représentants.

D. Deviterne souhaite connaître ce que recouvrent les commissions « ressources » et « infrastructures ».

Le Maire répond que la commission « ressources » recouvre la domanialité, le dialogue social, les ressources humaines, la santé. La commission « infrastructures » comprend l'urbanisme, les transports, les déchets, l'assainissement.

D. Deviterne informe que l'opposition se sentant peu concernée par ces commissions, elle s'abstiendra.

Le Maire répond que l'opposition doit être quand même concernée par le Grand Nancy.

Vote : 4 abstentions

### **9) Mise en place de la nouvelle carte scolaire**

A. André explique l'objet de la délibération.

1<sup>er</sup> changement : l'appellation « village » est remplacée par celle « moissonnerie ».

2<sup>ème</sup> changement : la zone d'activités de la Porte Verte est intégrée au secteur de la masserine. Les logements des Harmants et de la Perle sont désormais rattachés au secteur de la moissonnerie. Ceci pour une cohérence territoriale.

3<sup>ème</sup> changement : le nouveau quartier des Résidences Vertes est scindé en 2, la partie nord allant à la masserine et la partie sud à la moissonnerie.

Le groupe de travail « cheminements scolaires » réfléchit à des moyens permettant de sécuriser au maximum les déplacements depuis les Résidences Vertes, notamment pour la traversée de l'avenue Charles de Gaulle.

A. André ajoute que toute scolarité commencée dans un groupe scolaire se terminera dans ce même groupe.

Le Maire rappelle que la délibération de 1989 portant découpage de la carte scolaire parlait de dangerosité de l'avenue Charles De Gaulle car à cette époque, il n'y avait pas de pistes cyclables protégées le long de cette rue.

Le Maire ajoute que le découpage des résidences vertes de la sorte permet un rééquilibrage de l'affectation du nombre de logements sociaux sur chaque secteur. Ainsi, 370 logements sociaux sont affectés à la moissonnerie et 355 à la masserine.

D. Deviterne approuve l'intégration des logements Harmants et Perle à la moissonnerie. Le groupe d'opposition est conscient de la difficulté d'arriver à un équilibre sur les 2 écoles. La création d'un groupe de travail est une bonne idée. Cependant, l'étude des cheminements est loin de répondre à la demande. Le problème n'est pas le cheminement en lui-même mais la distance. On sait que lorsque la distance est supérieure à un km, le transport en voiture est privilégié. Donc la vraie étude à faire concerne les modalités de circulation. Dans certaines communes, des portions de voies sont interdites à la circulation le temps des entrées et sorties d'enfants.

80% des transports se feront en voiture sauf si la commune met en place un service de ramassage, avec un bus et un conducteur.

A. André pense que le transport en voiture persistera même si la distance entre l'habitation et l'école est courte. La réflexion du groupe de travail ne porte pas que sur les cheminements. L'ambition est de donner envie aux enfants de se rendre à l'école autrement qu'en voiture. C'est une vraie démarche sociétale. A. André fait référence à une étude norvégienne qui fait ressortir que les enfants se rendant à l'école à pied ont plus de facilité pour se concentrer en classe.

D. Deviterne répond que la dangerosité de la traversée de l'avenue Charles de Gaulle persiste.

A. André répond que des solutions existent pour sécuriser les déplacements.

D. Deviterne demande que l'aménagement devant l'école de la masserine soit étudié et souhaite savoir comment les enfants du nouveau quartier pourront être accueillis.

Le Maire répond que les modalités de circulation et de stationnement des parents seront étudiées par le groupe de travail.

Concernant l'accueil des nouveaux enfants, une prévision d'effectifs a été faite et l'école sera en mesure de les accueillir, sans difficulté.

D. Deviterne réitère son inquiétude concernant le manque d'espace. Si les effectifs augmentent, l'espace va manquer, notamment pour le service périscolaire.

Le Maire répond que l'espace dédié aux activités scolaires et périscolaires est suffisant à la Masserine. Lorsqu'elle était directrice de cette école, 227 enfants étaient scolarisés (85 aujourd'hui) et il n'y avait pas de problème de place.

D. Deviterne attire à nouveau l'attention sur l'espace à donner aux enfants.

Vote : à l'unanimité

#### **10) Plan Climat Air Energie Territorial : signature de l'avenant n° 2 à la convention**

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

#### **11) Service cantine scolaire – modification du règlement intérieur et actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2014-2015**

A. André explique que le principe de cette délibération est d'augmenter le prix de la cantine de 0,9% pour les Pulnéens (correspondant à l'inflation) et de 2% pour les extérieurs, dans le but de rétablir une équité tarifaire entre les Pulnéens et les extérieurs. A. André énonce les modifications apportées au règlement intérieur : modalités de réservation pour les mercredis travaillés toute la journée, pour les jours fériés en semaine, suppression de la non-inscription en cas d'impayés, modification du système du permis à point.

I. Bohn demande si la commune participe financièrement au service cantine.

G. Nicola répond que la participation communale s'est élevée, pour 2013, à 125 000€.

I. Bohn remarque que l'écart entre le tarif des Pulnéens et celui des extérieurs n'est pas très important.

A. André répond que cette remarque est vraie pour les Pulnéens appartenant à la tranche supérieure du quotient familial.

D. Deviterne a fait un comparatif entre les tarifs appliqués à Pulnoy et ceux appliqués dans d'autres communes. Ce comparatif fait ressortir que Pulnoy est la commune la plus chère surtout pour les bas quotients. Un effort est-il prévu, malgré la participation à hauteur de 125 000€ ?

Le Maire répond que l'on peut accorder les tarifs avec les communes voisines, à condition d'avoir les mêmes ressources. La ville de Selchamps a une DGF supérieure à la celle de Pulnoy. Dès que les tarifs cantine pourront être baissés, la municipalité le fera avec plaisir.

Vote : 4 abstentions

#### **12) Service périscolaire maternel – modification du règlement intérieur et actualisation des tarifs pour l'année 2014-2015**

A. André explique l'objet de la délibération. L'augmentation appliquée correspond à l'inflation.

Vote : 4 abstentions

#### **13) Temps d'Activités Périscolaires maternels (réforme des rythmes scolaires) – approbation du règlement intérieur et tarifs pour l'année scolaire 2014-2015**

A. André donne lecture du projet de délibération et précise que dans le document d'inscription, les horaires de l'école des 4 vents vont être modifiés de 5 minutes. La sortie se fera donc à 15h40 et non à 15h45.

D. Deviterne ne comprend pas la référence, en fin de délibération, aux TAP des enfants d'élémentaires, ce temps étant pris en charge par ALPE.

A. André répond que cette référence était nécessaire car la délibération fait référence au versement d'une partie du fonds d'amorçage à ALPE.

D. Deviterne aurait préféré une délibération globale relative à toute l'organisation des TAP car la prise en charge des TAP par ALPE n'entame pas la responsabilité de la commune. Pour l'opposition, il semble invraisemblable de concevoir que l'on puisse demander une participation financière de la famille. Avec cette facturation, on considère que c'est un temps pour les parents qui

ne peuvent pas garder leur enfant. Le non-effort de la commune va à l'encontre de l'esprit de la réforme. Les parents ne vont pas payer et les enfants seront dans la rue.

Le Maire explique que l'on ne pouvait pas rédiger une seule délibération pour l'organisation des TAP par la commune et par une association. Les objectifs de la réforme sont imposés aux communes. 2 euros par semaine est une somme modique, il semble important que les familles participent au financement de ce service.

D. Deviterne répond que 0,50€ est en effet peu de choses mais le tarif de 1,10€ appliqué par ALPE représente plus du double.

A. André précise que ce tarif sera revu à la baisse en cas de participation de la CAF.

G. Royer félicite l'équipe municipale qui a mené la réflexion sur ce projet. Les dossiers de la modification de la carte scolaire et des rythmes scolaires ne sont pas des dossiers faciles. Les nouveaux rythmes scolaires sont rejetés majoritairement. La suppression de la coupure du mercredi constitue un risque majeur pour nos enfants. Les journées vont être désormais chargées : garderie du matin, école, cantine, TAP et périscolaire du soir. Sans compter l'école du mercredi matin. Il s'agit d'une atteinte à la santé publique. G. Royer approuve le prix proposé, considérant la baisse des dotations de l'Etat. Cette décision de tarification relève d'une bonne gestion en bon père de famille. G. Royer ajoute que l'Etat transfère ses responsabilités. Il baisse ses charges et augmente celles des communes, tout en leur reprochant de dépenser trop.

D. Deviterne est d'accord sur l'argument financier mais pas sur l'argument politique. Il invite G. Royer à mieux s'informer sur ce que G. Royer qualifie de scandale sanitaire. Des communes de droite, comme Laxou, ont mis en place les rythmes scolaires sans problème. Parler de scandale sanitaire, c'est une méconnaissance du dossier.

Le Maire précise que Laxou était précurseur dans l'organisation du temps de l'enfant donc a eu, à l'époque, des aides importantes de la CAF.

F. Perrollaz ajoute que la commune d'Essey a mis en place les nouveaux rythmes scolaires en 2013 et les parents et enfants ne sont pas satisfaits.

Vote : 4 contre

#### **14) Mission ados – actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2014-2015**

A. André explique l'esprit de la délibération. En 2013 les tarifs avaient été revus à la hausse, sans impact pour les extérieurs. Les tarifs de 2014 prévoient donc une augmentation pour les extérieurs, pour certaines sorties et pour le stage équitation.

Vote : à l'unanimité

#### **15) Service garderie du mercredi – approbation du règlement intérieur et tarifs pour l'année scolaire 2014-2015**

A. André explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne approuve ce tarif car c'est en effet un service de garderie qui n'a rien à voir avec les TAP. C'est un service rendu aux familles, les TAP étant une ouverture à la culture.

Vote : à l'unanimité

#### **16) Exercice budgétaire 2014 – décision modificative n° 2**

G. Nicola donne lecture de la décision modificative.

Pas de question.

Vote : 4 contre

#### **17) Demande de subvention au Conseil Général au titre de la Dotation Communale d'Investissement 2014**

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne donne l'accord du groupe d'opposition pour le projet n°1 (construction d'un espace de stockage pour la crèche) car il est nécessaire d'aménager un espace. Pour autant, D. Deviterne est surpris par le montant des travaux. En revanche, pour le projet n°2 (pose d'un tourniquet à l'aire de jeux des résidences vertes) l'avis est plus réservé : comment la démocratie participative peut-elle être

intégrée à ce dossier ? De plus, un tel investissement est très impressionnant pour favoriser l'intégration des personnes handicapées, même avec l'aide du Conseil Général. Pour un tel montant, cet investissement ne se justifie pas.

Le Maire répond que la démocratie participative a été mise en œuvre à travers une enquête distribuée aux assistantes maternelles sous l'ancien mandat, dans le cadre d'une réflexion sur les aires de jeux de la commune.

F. Perrollaz ajoute que le tourniquet n'est pas seulement destiné aux personnes handicapées. Les seniors pourront également l'utiliser avec leurs petits-enfants.

Vote : 4 contre

**18) Etat de division en volume modificatif du centre de rencontre – autorisation donnée au Maire de signer**

G. Royer explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

**19) Dispositif de la Méridienne – reconduction pour l'année 2014-2015**

A. André rappelle le fonctionnement du dispositif de la méridienne, qui a l'avantage de proposer un mode de garde supplémentaire aux familles.

Vote : à l'unanimité

**20) Extension de la crèche Les Loupiots – autorisation donnée au Maire de signer les documents nécessaires au dépôt d'un permis de construire**

A. André donne des explications sur la Prestation de Service Unique. FP explique le projet et les différents postes du chiffrage.

G. Royer quitte la séance.

Vote : à l'unanimité

**21) Extension de la crèche Les Loupiots – demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales**

A. André donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

**22) Modification des commissions municipales**

Le Maire explique l'objet de la délibération. J. Enel remplacera N. Goudout dans les commissions.

Vote : à l'unanimité

**23) Demande d'occupations gratuites du centre socio-culturel par la Chorale aux 4 Vents les 27 et 28 juin 2014**

D. Peltier donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

**24) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Avant de clore la séance, le Maire porte à connaissance de l'assemblée une motion de soutien portée par l'Association des Maires de France contre les baisses des dotations de l'Etat aux collectivités. Le Maire donne lecture de cette motion et propose au Conseil Municipal de la signer.

Pour D. Deviterne, cette motion fait totalement abstraction de l'effort que pourraient faire les collectivités. L'Etat n'est pas le seul à devoir baisser ses dépenses, les collectivités doivent le faire aussi.

P. Lago désapprouve l'attitude de l'Etat qui consiste à se décharger sur les autres, tout en continuant à vivre au-dessus de ses moyens.

D. Deviterne répète que si l'Etat fait des efforts, les collectivités doivent en faire aussi. La commune a un budget qui dépasse ses moyens.

C. Simon estime que si l'Etat baisse les dotations aux collectivités de 30%, son budget doit également baisser de 30%.

Le Maire rappelle que le bloc communal représente 56% des dépenses publiques et que l'Etat demande à ce bloc de faire 70% d'économies !

Pour G. Nicola, l'effort demandé aux collectivités est disproportionné par rapport à ce qu'elles pèsent dans les déficits publics.

Le Maire précise que cette motion présente l'intérêt d'être apolitique.

Vote : 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn)

Fait à Pulnoy, le 23 juillet 2014

Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Claudine SIMON

